Guémené-sur-Scorff

Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 15
Présents : 11
Représentés : 2

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 novembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 16 novembre 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Monsieur Erwan NEDELLEC, Monsieur Kévin CAMPION, Madame Sylvie PERDRIAU, Madame Valérie SOPHIE, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Absentes, excusées : Monsieur Sylvain MALANDAIN (pouvoir à Monsieur Rivalan), Madame Perrine SIMON, Madame Caroline NEDELLEC (pouvoir à Monsieur Nédellec) Monsieur Luc GERARD

Secrétaire de séance : Monsieur Ronan ORJUBIN

---

72. Motion.
Soutien à l'Hôpital de Guémené s/ Scorff Alfred BRARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

L'adjointe aux Affaires Sociales, Liliane Vaillant, Présidente du Conseil de Surveillance de l'hôpital Alfred Brard, expose la situation :

Lors du Conseil de Surveillance du treize octobre dernier, la direction du GHCB a annoncé la mutualisation effective de la fonction support Facturation de l'hôpital Alfred Brard de Guémené avec le CHCB de Pontivy, à partir du 1er octobre (avant même d'avoir recueilli l'avis, favorable ou non, du Conseil de Surveillance sur cette question). Il en résulte la perte d'un poste administratif pour l'hôpital de Guémené. L'agent occupant ce poste a été reclassé à Guémené sur une autre fonction.

La direction du GHCB annonce par ailleurs la mutualisation de la fonction Blanchisserie avec le Technopôle de Loudéac, pour le 4 janvier 2027, entraînant la perte de 3 postes sur le site de Guémené et le reclassement des agents occupant ces postes dans d'autres services ou établissements du GHCB. L'équipement en place est pourtant très récent (2023) et aux normes. Il permet le traitement du linge de l'hôpital et de la MAS, soit plus de 50 tonnes de linge en 2024.

La question de la pérennisation de la cuisine à Guémené a été évoquée également, la mutualisation étant envisagée comme une suite probable dans la démarche de recherche d'économies budgétaires.

Il faut savoir que, en 2024, les bénéficiaires de ce service Cuisine sont (extrait du rapport d'activité 2024) :

- *Les résidents de l'EHPAD (deux repas /jour),*
- *Les patients du secteur sanitaire (deux repas /jour),*
- *La résidence autonomie « Clair Logis » (deux repas/jour),*
- *La Maison d'accueil spécialisé « les Bruyères » (deux repas/jour),*
- *Le service de portage de repas à domicile du SIVOM de Guémené*
- *Les pompiers deux à trois repas le midi,*
- *Le personnel (self ouvert exclusivement le midi du lundi au vendredi)*

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20261116-2026_72-DE

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20261116-2026_72-DE

Les quelques 202000 repas (chiffre de 2024) confectionnés dans les cuisines neuves (ouverture de l'établissement en 2023) et conformes aux normes en vigueur de l'hôpital de Guémené seraient alors réalisés au Technopole de Loudéac. Au total, une dizaine de postes seraient ainsi potentiellement supprimés à Guémené, avec un reclassement des agents supposément dans les autres établissements du GHCB.

Enfin, la direction de l'hôpital Alfred Brard a été contrainte à une réorganisation des plannings du personnel de l'EHPAD en réduisant les présences des agents le dimanche afin de répondre aux injonctions budgétaires de l'ARS, avec pour conséquences délétères une diminution de la qualité de service et une fatigue accrue du personnel en poste, et donc une augmentation prévisible des arrêts de travail, venant en bout de course alourdir les charges de personnel de l'établissement...

Toutes ces restructurations de services découlent du besoin de résorption du déficit structurel croissant de l'hôpital guémenois, s'établissant pour le budget consolidé de 2026 à environ -13 %, nécessité bien soulignée par Monsieur Yven, directeur du GHCB, afin de sécuriser l'avenir de l'établissement.

Au vu de tous ces éléments,

1. le Conseil Municipal de Guémené sur Scorff redoute une perte de qualité du service au public,

   - du fait de l'éloignement de la confection des repas et du manque d'adaptabilité qui en découlerait. En effet, le rapport d'activité 2024 mentionne :

     « Les menus sont élaborés à partir d'un plan alimentaire planifié en collaboration avec la diététicienne sur six semaines. L'objectif est d'équilibrer les menus, en concertation avec le responsable de cuisine... Le risque nutritionnel est majeur en EHPAD et force est de constater qu'au fil des années, la dénutrition augmente (population vieillissante, poly-pathologique, augmentation de la dépendance et bien d'autres causes encore...). La diététicienne travaille avec les différentes équipes sur l'optimisation de l'adaptation de l'offre alimentaire : démarche d'enrichissement protido-énergétique de la part du Service « Cuisine » et des unités, adaptation des textures, mise à disposition de produits adaptés pour la population accueillie.»

   - du fait de l'éloignement du traitement du linge et des temps de rotation inhérents, rendant le service moins souple pour le personnel et les résidents.

   - du fait du risque d'isolement accru de nos personnes âgées, non du fait du personnel en poste, mais à cause de la réduction du personnel présent les dimanches.

2. le Conseil Municipal de Guémené sur Scorff s'alarme, outre la fragilisation économique des familles concernées par les pertes d'emploi auxquelles il exprime son soutien, il s'alarme également des conséquences économiques dues à la baisse de consommation de ces ménages sur le territoire, ainsi que des potentielles répercutions sur les effectifs scolaires si des familles étaient amenées à déménager du fait de ces restructurations.

3. d'un point de vue plus général, le Conseil Municipal alerte sur les conséquences sur le bilan carbone de l'hôpital du fait de l'éloignement des fonctions mutualisées. L'affaiblissement de la robustesse du territoire devenant dépendant des transports devrait également être pris en compte. Le coût de plus en plus important de l'énergie consacrée au transport des agents vers un lieu de travail plus éloigné risquerait de mettre en péril leurs situations financières.

4. Enfin, la nouvelle équipe municipale s'interroge sur le bien-fondé de la mutualisation des fonctions Blanchisserie et Cuisine alors que de l'argent public a été investi en grande quantité pour équiper l'hôpital de Guémené d'outils performants et récents. Ceci représenterait un gaspillage d'argent public difficilement tolérable par nos concitoyens en cette période où la dette publique fait quotidiennement les titres de la presse et des médias audiovisuels.

En conséquence de ce qui précède, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ASSURE** les résidents, patients et leurs familles de la diligence des élus quant au maintien de la qualité de leur traitement.
- **APPORTE** son soutien au personnel de l'hôpital et à leurs familles, et les encourage à maintenir leurs efforts pour faire perdurer la qualité de service auprès des résidents et des patients.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215600735-20261116-2026_72-DE

- **FORMULE** à la direction du GHCB le vœu de surseoir à la mise en place de la mutualisation Blanchisserie prévue initialement au 4 janvier 2027, et de reporter au 3ème trimestre 2027 suite aux élections nationales, de nouvelles dispositions résultant potentiellement de changements dans les modalités de financement des établissements de santé publique.
- **PRENDRA** attache auprès des autorités de tutelle du GHCB (ARS, Député de circonscription, Département du Morbihan) afin d'exposer clairement la situation de l'hôpital guémenois et trouver ensemble des pistes de redressement s'articulant avec les intérêts de notre territoire. Il insistera en particulier auprès du Département du Morbihan, principal financeur de l'EHPAD, afin qu'il réexamine à la hausse sa participation financière.
- **DIFFUSERA** cette motion à la direction du GHCB, au Conseil de Surveillance de l'hôpital Alfred Brard, aux maires des communes du Territoire Santé n°8, au Département du Morbihan, ainsi qu'à l'ARS.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN